Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260622-DC26_159-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

affiché le 22/06/23

DÉCISION DU MAIRE

N° 2026 - 159

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE
EXTENSION DE LA VIDEO-PROTECTION DE LA VILLE DE TONNERRE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 26-048 du conseil municipal en date du 23 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la consultation en procédure adaptée pour l'extension de la vidéo-protection de la ville de Tonnerre ;
- Vu l'analyse des offres.

DECIDE

- De signer un contrat avec l'entreprise ci-dessous après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le contrat prévoit les éléments suivants :

Objets	Titulaire	Montant
Extension de la vidéo-protection de la ville de Tonnerre	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LORRAINE ALSACE NORD Pole Sureté 5 rue des courbes Fauchées 90800 BAVILLIERS	56 726.48 € HT suivant acte d'engagement

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

MAIRIE DE TONNERRE 89700 (Yonne)

A Tonnerre, le 22 juin 2026

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.